



Réforme de notre système de pensions: Entrevue entre le LCGB et les Ministres Mars DI BARTOLOMEO et Nicolas SCHMIT

31/10/2012 15:27

Suite à sa manifestation du 16.10. sur la réforme de notre système de pensions, le LCGB a demandé une entrevue avec le gouvernement afin de rediscuter sur les revendications du syndicat qui visent à mettre en place un système de pensions qui garantit que tous les assurés pourront bénéficier des mêmes droits, possibilités et obligations.

Suite à cette demande d'entrevue, le LCGB a été reçu le 31 octobre 2012 par le Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale Mars DI BARTOLOMEO et le Ministre du Travail Nicolas SCHMIT.

Parmi les six revendications du LCGB en matière de réforme de l'assurance pension, le gouvernement s'est dit prêt à faire d'ouvertures sur trois points précis :

1. **En ce qui concerne les salariés qui effectuent leur travail sous des conditions pénibles, le LCGB insiste que ces salariés doivent avoir droit à un départ anticipé en préretraite ou en pension et ce sans une perte au niveau de leur retraite.** Le gouvernement est prêt à garantir que les salariés qui exercent un travail posté ou un travail de nuit pourront toujours partir en retraite selon les modalités actuellement en vigueur et par conséquent sans prolongation de la durée de travail et sans pertes au niveau de leur pension. Le LCGB a par contre insisté que les salariés qui travaillent sous des conditions parfois très dures (p.ex. dans le secteur de la construction) devront également bénéficier de cette mesure.

2. En outre, **le LCGB revendique l'introduction d'un droit réel à la préretraite progressive.** Dans sa forme actuelle, la préretraite progressive a été un échec vu que peu de salariés ont profité de cet instrument. Pour le LCGB, la préretraite progressive doit permettre aux salariés de partir de manière anticipée partiellement en retraite et de continuer encore quelques années un travail à mi-temps. Ceci permettrait d'embaucher des salariés plus jeunes qui pourront profiter du savoir-faire du salarié en préretraite progressive.

Au sujet des pensions complémentaires, le LCGB a souligné qu'il s'agit ici d'un instrument qui permet à chaque assuré d'améliorer sa pension en cas de besoin. Voilà pourquoi **le LCGB revendique que chaque assuré doit avoir accès à un régime de pension**

complémentaire (2e pilier). Le gouvernement a promis qu'à ce propos un projet de loi sera préparé pour 2013.

A noter que le gouvernement n'entend pas amender le projet de loi existant. Ces points sont toutefois intégrés dans le nouveau projet de loi portant sur un « plan emploi seniors » qui sera déposé d'ici la fin de l'année.

Le LCGB doit cependant regretter que le gouvernement ait refusé de façon catégorique de prendre en considération les trois autres revendications du LCGB :

1. En tout premier lieu, **le LCGB revendique une abolition du plafond en matière de pension** puisque cette mesure permettrait de mettre le secteur privé et le secteur public sur un pied d'égalité et d'augmenter les recettes de la Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP). Cette mesure permettrait donc d'assurer la viabilité du régime de pensions actuels et ce sans une détérioration des prestations.

2. Même si nous traversons une période de crise, les réserves actuelles ne justifient pour le LCGB aucunement une **modulation du système d'ajustement des pensions au niveau de la vie**. Par conséquent, **le LCGB revendique le maintien intégral de ce système aussi longtemps que la cotisation globale n'est pas augmentée**. Cette modulation aura bien lieu comme prévu de sorte que même si l'ajustement sera à partir de 2014 automatiquement payé d'année en année, le jour où les cotisations ne suffiront plus à financer les dépenses, l'ajustement sera d'office baissé d'au moins la moitié. Le LCGB maintient son opposition catégorique à l'introduction d'un tel automatisme.

Le gouvernement a également souligné que la suppression de l'ajustement pour 2013 n'est pas due à cause de la réforme de notre système de pensions, mais résulte d'une mesure d'épargne décidée en cours d'année par le gouvernement. Pour sa part, le LCGB a une fois de plus insisté qu'il n'est pas d'accord avec cette suppression.

3. Finalement, le LCGB a également rappelé qu'il défend le point de vue que **les années d'études ne devraient plus être considérées comme des années assimilées, mais comme des années cotisées**. Le gouvernement refuse de discuter sur une prise en compte des années d'études comme années cotisées.

Ce refus catégorique du gouvernement de bouger sur ces trois points fera en sorte que le nouveau système de pensions qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013 ne garantira pas à tous les assurés les mêmes droits, obligations et possibilités ! Pour sa part, le LCGB restera vigilant et continuera dans l'intérêt de tous les assurés au Grand-Duché à œuvrer pour plus de justice sociale en matière de pensions.